

ENSEMBLE

Le magazine des clients-locataires de Domanyys



DOMANYYS

#1 AVRIL 2017

ÉDITO

Ca y est ! Vous l'avez entre les mains ! Nous avons le plaisir de vous faire découvrir le premier numéro d'« Ensemble », le mini-magazine des clients-locataires de Domanyys. Parce que nous croyons que notre mission de bailleur social est de vous loger dans les meilleures conditions possibles, nous avons conçu « Ensemble » comme une bulle d'échanges, de partage d'informations, destinée à vous relayer notre actualité sur tous les territoires de l'Yonne, mais aussi vous apporter des éclairages, des conseils, des réponses... Nous espérons que l'aventure « Ensemble » sera belle et nous vous souhaitons une bonne lecture de ce premier numéro qui vous expliquera notamment comment faire des économies sur vos charges. Rendez-vous en octobre pour le second numéro. Bonne lecture !

DOSSIER

Vous avez le pouvoir de faire des économies sur vos charges.

ACTUALITÉS EN IMAGES

L'Éco-pâturage, une méthode ancestrale...

RENCONTRE AVEC...

Carole Dumand, Responsable Action Logement dans l'Yonne.

Yann, technicien Domanyys donne de précieux conseils pour faire des économies d'énergies lors de l'entrée dans le logement.



J'ai besoin de récupérer une quittance. Comment faire ?

Rendez-vous sur www.domany.fr et connectez-vous à votre espace locataire (si c'est la première fois, vous devrez vous inscrire en quelques clics). Dans la rubrique « mon compte », sélectionnez « Demande de quittance » pour télécharger votre document. Vous pouvez aussi envoyer votre demande par courriel à siegesocial@domany.fr. Si vous ne pouvez pas accéder à Internet, contactez le Centre Relations Clients au 03 86 18 09 50 ou rendez-vous dans votre agence Domany.

Ma situation de famille va changer : je me sépare de mon conjoint. Je souhaiterais changer de logement. Quelles démarches dois-je entreprendre ?

Notre mission est de vous accompagner, quels que soient les changements dans votre vie. Prenez contact avec votre Chargée de Clientèle (en appelant le Centre Relations Clients au 03 86 18 09 50) qui vous guidera dans vos démarches.

Puis-je payer mon loyer par Carte Bancaire ?

Bien sûr. Rendez-vous sur www.domany.fr et cliquez sur la rubrique « paiement en ligne sécurisé » puis laissez-vous guider. Si vous avez un espace locataire, vous pouvez aussi vous y connecter et payer en carte bancaire à partir de cet espace (uniquement pour les locataires non prélevés). Enfin, vous pouvez aussi le faire en contactant le pôle Gestion Locative au 03 86 18 09 50 ou en vous rendant dans votre agence Domany.

Et je crois que vous accompagnez aussi les locataires qui souhaitent acheter leur logement ?

Oui, c'est aussi notre rôle d'accompagner et faciliter l'évolution du parcours résidentiel. Par exemple, avec le Prêt Accession Action Logement, un financement à taux avantageux en complément du prêt principal. Nous proposons le Conseil en financement pour évaluer votre projet et bénéficier des meilleures conditions de financement.

Pour toutes ces aides et services, le plus simple est de nous contacter pour évaluer les possibilités qui s'offrent à vous.

À Auxerre - 60 bd Vauban - 03 86 72 09 40
À Sens - 85 rue de la République - 03 86 83 05 87
Et sur www.actionlogement.fr

*Aide et service destinés aux salariés des entreprises du secteur privé de plus de 10 salariés.



1_ C'est la fête aux Lices à Tonnerre.

Le 7 février, les habitants des Lices à Tonnerre ont découvert, lors d'une grande fête, les fresques murales monumentales qu'ils ont contribué à créer et qui habilleront les premiers bâtiments dès l'été 2017.

2_ À la rencontre des étudiants de l'IUT d'Auxerre.

Domany rencontre régulièrement de jeunes étudiants afin de leur proposer des solutions logement, notamment sur Auxerre et Sens.

3_ Eco-pâturage. A Chablis, dès ce mois-ci,

nous entretiendrons certains espaces verts grâce à des moutons de race solognote. Une initiative écologique, économique et pédagogique.

4_ Livraison de 26 logements neufs à Saint-Florentin.

Le 21 février, Madame TROUVE emménage dans la nouvelle résidence des Capucins à Saint-Florentin.

RENCONTRE **avec**

CAROLE DUMAND, Responsable Action Logement territoire Yonne.



Carole, expliquez-nous qui est Action Logement ?

Action Logement est la nouvelle appellation depuis le 1^{er} janvier 2017 d'anciennement Logéhab (qui avait elle-même remplacé CIL de l'Yonne). Nous gérons la participation de l'effort de construction des entreprises privées et à ce titre, nous accompagnons

les salariés dans leur parcours logement, à chaque étape de leur vie personnelle et professionnelle, quels que soient leur niveau de revenus et leur projet : Locatif - Accession - Mobilité... Pour résumer, notre mission est de faciliter le logement pour favoriser l'emploi. Toutefois, certaines aides et services sont ouverts à tous.

Quels services pouvez-vous proposer aux locataires de Domany ?

Par exemple, la garantie de loyer LOCA-PASS ou des prêts sans intérêt pour financer le dépôt de garantie avec l'avance LOCA-PASS. Ces aides sont ouvertes à tous. Dans certains cas*, pour aider à surmonter des difficultés, nous proposons un diagnostic personnel et confidentiel et nous apportons des conseils, des aides financières,...

Pour toutes ces aides et services, le plus simple est de nous contacter pour évaluer les possibilités qui s'offrent à vous.

À Auxerre - 60 bd Vauban - 03 86 72 09 40
À Sens - 85 rue de la République - 03 86 83 05 87
Et sur www.actionlogement.fr

*Aide et service destinés aux salariés des entreprises du secteur privé de plus de 10 salariés.



ENSEMBLE NOUS AVONS LE POUVOIR DE RÉDUIRE CERTAINES CHARGES LOCATIVES.

NOUS AVONS LE POUVOIR

QUE FAIT DOMANYS POUR RÉDUIRE VOS CHARGES ?

Nous cherchons quotidiennement à limiter le poids des charges sur votre budget. Voici quelques exemples d'actions mises en œuvre :

- > Distribution d'un kit éco-gestes à l'entrée dans les lieux,
- > Négociation au plus juste des contrats d'entretien à leur échéance,
- > Sensibilisation des locataires au respect de la propreté des parties communes et à leur consommation d'eau,
- > Tenue d'appartements pédagogiques dans différentes communes du département en partenariat avec l'Espace Info Energie de l'ADIL,
- > Diminution des espaces verts à entretenir sur certaines communes du département via soit des rétrocessions, soit des aménagements en termes de fréquence d'entretien.

Nous intégrons également cette dimension de maîtrise des charges dans tous nos programmes de réhabilitation afin de choisir les solutions techniques (matériaux, équipements) qui favoriseront les économies d'énergies ou d'entretien :

- > Mise en place d'économiseurs d'eau et de chasses d'eau double flux,
- > Isolation thermique par l'extérieur,
- > Dans les logements individuels, étude systématique sur les possibilités d'installation de ballon d'eau chaude thermodynamique,
- > Dès le 2^{ème} semestre 2017, installation de compteurs d'énergie individualisés dans plus de 4500 logements et de robinets thermostatiques pour que chaque locataire puisse ajuster la température souhaitée et donc sa consommation de chauffage.

VOUS AVEZ LE POUVOIR

LES GESTES SIMPLES POUR FAIRE DE GRANDES ÉCONOMIES.

Entretien : Respecter la propreté des parties communes et prendre soin des équipements communs (digicodes, portails, ascenseurs...) pour réduire les frais d'entretien de votre résidence.

Chauffage : Couper votre chauffage lorsque vous aérez votre logement. La température recommandée est 19°.

L'eau : Prendre une douche plutôt qu'un bain (la consommation est divisée par 5). Fermer le robinet lorsqu'on se lave les dents et les mains. Faire attention aux fuites et suivre sa consommation d'eau.

Cuisine : Mettre un couvercle sur votre casserole pendant la cuisson. Dégivrer régulièrement votre frigidaire.

Électricité : Éteindre la lumière des pièces inoccupées. Utiliser des ampoules basse consommation.

À SAVOIR

Fin mai, vous recevrez la régularisation annuelle de vos charges locatives.

La régularisation, c'est la différence entre les provisions de charges que vous payez chaque mois pour les charges qui concernent votre bâtiment et/ou votre logement et les factures réelles reçues par Domanys. Si la régularisation est en votre faveur, elle sera donc déduite du montant de la quittance fin juin. Si une somme supplémentaire est demandée, elle s'ajoutera au montant de la quittance.

DÉTAILS DES CHARGES PERÇUES PAR DOMANYS

Source : Chiffres issus de la régularisation de charges 2015 sur l'ensemble des logements collectifs DOMANYS. Hors logements individuels.

SUR 100€ DE CHARGES
EN 2015...

44€

pour régler les factures
des prestations communes
(nettoyage, entretien espaces verts,
électricité commune, plomberie
commune, entretiens divers en
fonction de votre résidence
ou maison)

15€

pour régler la taxe sur
les ordures ménagères

30€

pour régler les frais
de chauffage des logements

11€

pour régler la facture
d'eau chaude et d'eau froide



AGENDA

7 AU 9 AVRIL 2017

Retrouvez Domanys au **Salon de l'Habitat** à Auxerre > **Auxerre'expo**

20 MAI 2017

Retrouvez Domanys au **Salon « Fiers d'être apprentis »** à Auxerre

> **Auxerre'expo**

17 JUIN 2017

1^{er} **tournoi de foot** Domanys à Joigny > **stade de la Madeleine**

Plus d'infos dans votre agence Domanys à Joigny.

17 JUIN 2017

A l'occasion de la **journée mondiale du tricot**, rendez-vous dans votre espace créatif « Au fil de la madeleine » > **Place Colette à Joigny**, de nombreuses animations vous y attendent.

LE CONSEIL SÉCURITÉ...

par le lieutenant-colonel Jérôme Vincent du SDIS 89



LA FUMÉE D'INCENDIE EST MORTELLE

EN CAS D'INCENDIE, VOICI DES RÉFLEXES SIMPLES QUI PEUVENT VOUS SAUVER LA VIE

Si l'escalier ou l'accès vers la sortie contient de la fumée, ne tentez jamais de traverser un espace contenant de la fumée, même si vous connaissez les lieux et s'ils sont de petite superficie car :

> **Vous ne pourriez pas respirer** : la fumée est hautement toxique et peut causer la mort en quelques secondes.

> **Vous ne pourriez pas vous diriger** : la fumée empêche toute visibilité pour se déplacer ou détecter les obstacles.

> **Vous risquez de graves brûlures** : même loin des flammes, des gaz très chauds invisibles peuvent se répandre.

Retournez immédiatement dans votre appartement et fermez la porte. Une porte d'appartement résiste au feu au minimum 30 minutes.

ALERTEZ LES POMPIERS en composant le 18



Service
Départemental d'
Incendie et de
Secours de l'Yonne

LES SAPEURS-POMPIERS ONT LARGEMENT LE TEMPS D'INTERVENIR !

> **Obtenez l'espace** autour de la porte avec des linges mouillés, ils empêcheront la fumée de pénétrer.

Si la porte est chaude, aspergez-la régulièrement avec de l'eau ; une porte régulièrement aspergée peut résister au feu plus d'une heure.

> **Faites des signes aux sapeurs-pompiers** par la fenêtre sans l'ouvrir : l'ouverture d'une fenêtre risque de faire pénétrer la fumée par l'extérieur. Les pompiers viendront vous chercher en toute sécurité.

A VENDRE

ACHETER AVEC DOMANYS C'EST POSSIBLE

Frais de notaire réduits
Garantie de rachat sur 15 ans offerte*

* réservé aux locataires DOMANYS - modalités : nous consulter

CES PRODUITS VOUS INTÉRESSENT ?

Vous recherchez sur d'autres communes ?
Contactez nous : devenirproprietaire@domanys.fr ou



CENTRE RELATIONS CLIENTS
03 86 18 09 50
du Lundi au Vendredi de 9h à 17h30
prix d'un appel local

HERY

MAISON T4 DE 72M² €



- Entrée, salon-séjour, cuisine indépendante, 3 chambres, SDB, WC, garage accolé et jardin.
- Chauffage au gaz.
- Classe énergétique du logement : D

> 95 000 €

AUXERRE

APPARTEMENT T3 DE 59M² €



- Séjour, cuisine, 2 chambres, SDB, WC.
- Chauffage au gaz.
- Classe énergétique du logement : D

> 65 200 €

L'ISLE SUR SEREIN

MAISON T5 DE 149M² €



- Séjour, cuisine, 4 chambres, SDB, WC, garage et jardin attenant.
- Classe énergétique du logement : E

> 115 000 €

SAINT FARGEAU

6 LOTS À BÂTIR DE 620 À 650M² €



- Très beaux terrains plats et bornés.
- Libres de constructeurs : idéal pour votre projet de construction.
- Environnement calme et à proximité des commerces et services.

> À partir de 7 110 €

> NOS AGENCES

AUXERRE

2 rue de la Laïcité 89000 AUXERRE
Lundi de 10h à 12h15 et de 14h à 16h
Du mardi au jeudi de 10h à 12h15

AVALLON

8 av Victor Hugo 89200 AVALLON
Lundi de 10h à 12h et de 14h à 16h
Mardi de 10h à 12h
Jeudi et vendredi de 14h à 16h

JOIGNY

8 quai du G^{al} Leclerc 89300 JOIGNY
Lundi et vendredi de 14h à 16h
Mardi et jeudi de 10h à 12h

SENS

11, rue du M^{al} de Lattre de Tassigny 89100 SENS
Lundi, mardi et jeudi de 10h à 12h et de 13h30 à 16h
Mercredi de 10h à 12h